



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 451 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'adoption de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, les tarifs d'Hydro-Québec sont indexés annuellement au taux de l'inflation;

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette loi, la Régie de l'énergie ne pourra fixer les tarifs que tous les 5 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**en avril 2022, les tarifs d'Hydro-Québec augmenteront de 2,6%;

**CONSIDÉRANT QU'**avec la hausse actuelle du taux d'inflation, les tarifs d'Hydro-Québec augmenteront en 2023 vraisemblablement de plus de 5%;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2021, Hydro-Québec a annoncé des profits records de 3,5 G\$ et que ceci démontre que les tarifs actuels permettent à Hydro-Québec de facturer bien plus que les revenus requis pour fournir l'électricité;

**CONSIDÉRANT QUE** les consommateurs et les entreprises sont déjà fortement touchés par la hausse des coûts liée à la montée de l'inflation;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de :

- redonner à la Régie de l'énergie le pouvoir de fixer annuellement les tarifs d'Hydro-Québec;
- geler les tarifs d'Hydro-Québec jusqu'à ce que ceux-ci soient fixés par la Régie de l'énergie.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
**Manon Massé**  
**Députée de Sainte-Marie – Saint-Jacques**

**4 mai 2022**

\_\_\_\_\_  
**Date de signature de l'extrait**